



non paiement de pension alimentaire

Par **muller**, le **06/11/2008** à **15:47**

Voilà j'ai la garde de ma fille. Son père doit me verser une pension alimentaire pour elle de 150 euros mais quand je lui ai demandé celle de ce mois ci il a refusé sous prétexte qu'il est a découvert que puis je faire? Je suis seule avec mes enfants et ce non paiement me met dans une situation délicate. De plus on m'a dit que tout les ans la pension devait etre augmentée suivant l'indice mais cela n'a jamais été fait. J'espere vraiment que vous pourrez me conseiller car la je suis perdue. Merci beaucoup

Par **jeetendra**, le **06/11/2008** à **16:59**

bonjour, allez voir un huissier de justice [fluo]pour une procédure de[/fluo] [fluo]paiement direct[/fluo] (les frais d'huissier seront à la charge de votre ex-mari), pour la ré-indexation, voir la revalorisation de la pension alimentaire, il vous faudra saisir le juge aux affaires familiales (Tribunal de Grande Instance de votre lieu de résidence),le recours à un avocat n'est pas obligatoire, courage à vous, cordialement

Par **superve**, le **06/11/2008** à **19:16**

[citation]pour la ré-indexation, voir la revalorisation de la pension alimentaire, il vous faudra saisir le juge aux affaires familiales[/citation]

Si la réindexation est prévue au jugement, nul besoin de saisir un juge, il vous suffit de la calculer ou de la faire calculer.

Les indices applicables sont disponibles sur le site internet de l'INSEE et la méthode de calcul est, la plupart du temps, expliquée dans le corps même du jugement.

Bien cordialement.